

Crèche privée : un contrat pour vingt ans

Enfance Une première : la Ville a signé avec un opérateur privé l'exploitation d'une nouvelle crèche à la Croix-des-Gardes

Le biberon posé sur la table en témoigne, il s'agit à la fois d'une naissance, d'un baptême et même d'un mariage avec de nombreux enfants en perspective. Les signatures échangées entre la ville de Cannes et le président de la société " *People and baby* " consacrent en effet la première crèche privée de Cannes sous délégation de service public (voir notre édition du 7 mai dernier). Pas de serment éternel ce jour-là mais un contrat sur 20 ans pour construire et exploiter un établissement multi-accueil de 60 berceaux, boulevard du Périer.

La société " *People and baby* " n'en est d'ailleurs pas à son premier enfant. Elle en a déjà 73 en France dont une moitié fonctionne avec le même type de délégation de service publique. « *C'est moins cher de 25 % et plus rapide à réaliser qu'une crèche en régie municipale* », argumentait le député-maire

Bernard Brochand.

" Marge bénéficiaire de 7 à 8 % "

Et qui dit contrat, dit engagements réciproques, pour le meilleur et pour le pire. Au délégataire, les risques techniques et financiers de l'opération, les contraintes réglementaires, sanitaires et salariales, les objectifs de résultats, la qualité des prestations et la responsabilité pédagogique. L'opérateur s'engage également à rassasier les enfants sans plats réchauffés mais en les cuisinant sur place avec des produits frais et bio pour 20 % du contenu des assiettes.

La société " *People and baby* " a prévu d'investir 2,8 Me pour honorer son contrat. En contrepartie, l'opérateur trouvera dans la corbeille « *une marge bénéficiaire de 7 à 8 % du chiffre d'affaires* », selon Christophe Durieux, président de la société.

À la Ville, par contre, le choix des familles bénéficiaires et l'autorité parentale, exercée « *avec rigueur* », par les services financiers, juridiques et de la petite enfance. À la Ville aussi, la charge des 800 000 e annuels pour

maintenir des prix accessibles aux familles. « *Le même tarif que dans les crèches municipales* », insiste le maire. En prime, la satisfaction non dissimulée de pouvoir répondre à la demande de la centaine d'enfants en attente de substitut parental, le temps d'une journée ou de quelques heures de travail. « *Nous embaucherons 21 salariés et le 15 mai 2012, les enfants seront accueillis dans une plage horaire étendue jusqu'à 19 heures avec seulement trois semaines de fermeture par an* », ajoute Christophe Durieux.

P. V.